

# EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2010

Martigny, le 9 septembre 2010

Au cours de sa séance du 18 août, le Conseil a notamment

## Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont Mme Amelia Cristina ALVES MOREIRA DUARTE est au bénéfice pour l'*Hôtel – café-restaurant Le Vieux-Stand*, sis à l'Avenue du Grand-St-Bernard 41, au 31 juillet 2010

## Autorisation d'exploiter

- Délivré à Mme Mathilde MAZA une autorisation d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Hôtel – café-restaurant Le Vieux Stand*, sis à l'Avenue du Grand-St-Bernard 41 à Martigny
- Délivré à M. Dominique RAUSIS une autorisation d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Camping TCS Les Neuvilles*, sis à la Rue du Levant 98 à Martigny

## Autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivré au Comité des animations du Château de la Bâtiaz, par M. Roland HUGON, une autorisation occasionnelle d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, pour l'organisation d'une soirée HARD ROCK organisée au Château de la Bâtiaz, selon les horaires suivants :

- arrêt de la musique à 02 h 00

- fermeture des locaux et emplacements à 03 h 00 maximum

# Foire du Valais 2010

- Délivré aux exploitants de la 51<sup>ème</sup> Foire du Valais, selon listing des raisons sociales du 17 août 2010, une autorisation occasionnelle d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2010, de 10 h 00 à 21 h 00, selon formulaire individuel établi.

## Prolongation d'ouverture des établissements publics durant la Foire du Valais 2010

- Fixé à 02 h 00 la fermeture des établissements publics les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 octobre 2010, ainsi que les vendredi 8 et samedi 9 octobre 2010, sans émoluments, conformément aux nouvelles dispositions légales et prescriptions de police en vigueur.

## Personnel

- Engagé M. Cédric MICHELLOD, né en 1972, fils d'Alain, en qualité d'ouvrier d'exploitation qualifié au secteur "piscine/patinoire", avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> décembre 2010

## Travaux publics

- Adjugé les travaux de génie civil pour la réfection de la Rue de la Prairie
- Adjugé les travaux de génie civil pour l'accès à la passerelle du Courvieux
- Approuvé le plan du cadastre viticole et des secteurs d'encépagement de la Commune de Martigny

## Bâtiments publics

- Adjugé la fourniture de matériel scolaire pour le bassin de natation couvert "Bassin du Manoir"
- Adjugé les travaux de plâtrerie et de traitement des surfaces intérieures, de revêtements de sols et de menuiseries intérieures pour la transformation de l'étage Justice sis au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville
- Adjugé la fourniture de meubles pour le local des concierges

- Adjugé les travaux de réfection des corniches de la grange Darbellay

## Constructions

Approuvé les demandes suivantes :

- **GIANADDA Léonard** : construction d'un immeuble résidentiel avec dérogation sur la parcelle 5'214, plan 45, chemin du Milieu, zone d'habitat collectif B (R3), coord. 571'435/106'670
- **MANI Sami** : transformation avec changement d'affectation du bâtiment sis sur la parcelle 10'868, plan 107, rue du Châble-Bet, zone artisanale (AR), coord. 572'775/105'470
- **PPE Magister** : construction d'une pergola sur la parcelle 10'744, plan 107, rue des Finettes, zone d'habitat collectif A (R4), coord. 572'515/105'690
- **VERNAY Caroline** : pose d'une paroi en verre sur le balcon du bâtiment sis sur la parcelle 10'597, plan 106, chemin de Surfrête, zone d'habitat collectif B (R3), coord. 571'380/104'720
- **KUONEN Otto et Richard** : transformation et l'agrandissement du bâtiment existant sis sur les parcelles 85 et 90, plan 1, En Ville, zone vieille ville (VV), coord. 571'905/105'438
- **BOSON Pierre-Marcel** : réfection de la guérite, construction d'un couvert ainsi que pose d'une clôture sur le pourtour des parcelles 2'219, 2'220 et 2'221, plan 215, Les Chantons, zone agricole de plaine, coord. 573'350/107'975 (pour information : construction située hors zone à bâtir)
- **Domaines BONVIN** : construction d'un abri pour motopompe sur la parcelle 4'304, plan 38, Iles Cédées, zone agricole de plaine, propriété Mme Michèle MARET-BONVIN, coord. 570'910/108'160 (pour information : construction située hors zone à bâtir)
- **Domaines BONVIN** : construction d'un abri pour motopompe sur la parcelle 4'950, plan 43, la Zouilla, zone agricole de plaine, propriété de M. Roger BONVIN, coord. 570'425/107'245 (pour information : construction située hors zone à bâtir)
- **H & les hoirs de C. Bonvin** : aménagement d'un forage pour irrigation sur la parcelle 4304, plan 38, zone agricole de plaine, propriété de Mme Michelle Maret-Bonvin, coord. 570'900/108'200 (pour information : construction située hors zone à bâtir)
- **H & les hoirs de C. Bonvin** : aménagement de deux forages pour irrigation sur les parcelles 4950 et 4952, plan 43, zone agricole de plaine, propriété de Mme Michelle Maret-Bonvin, coord. 570'600/107'300 (pour information : construction située hors zone à bâtir)

- **LAMBIEL Claude et Danielle** : choix des teintes pour les façades de la villa d'habitation en construction sur la parcelle n°16'752, plan n° 211, rue des Farquet, zone d'habitat individuel, à savoir : façades : lames bois RAL 7040, stores : RAL 7016 (gris anthracite) ; toiture : tuiles béton anthracite.
- **SCHOLLENBERGER Blaise** : choix des teintes pour les façades de la maison en rénovation sur la parcelle n° 11'180, plan n° 109, rue des Champs du Bourg, zone d'habitat individuel, à savoir : façades : Marmoran 32002.
- **BRUCHEZ Pascal** : choix des teintes pour les façades du bâtiment en construction sur la parcelle n° 10'204, plan n° 103, rue du Bourg, zone vieille ville, à savoir : façades : RAL 7035 (gris clair) ; volets : RAL 7043 (gris foncé) ; serrurerie : idem volets.
- **GARCIA Raphaël** : choix des teintes pour la rénovation des façades de la maison sise sur la parcelle n° 1'065, plan n° 14, rue des Prés Aubert, zone d'habitat individuel, à savoir : façades : Keim 9186 (Terra Cotta - brun beige).
- **ROTH Frédéric** : choix des teintes pour la rénovation des façades de la maison sise sur la parcelle n° 1'138, plan n° 14, rue des Prés Aubert, zone d'habitat individuel, à savoir : façades : Keim 9186 (Terra Cotta - brun beige).
- **TARSETTI Sauro** : choix des teintes pour les façades du bâtiment en construction sur la parcelle n° 8'128, plan n° 14, rue des Prés Aubert, zone d'habitat collectif B (R3), à savoir : façades : Marmoran 32017 (brun abricot).